

## Qualité de l'air intérieur : « En filtration d'air, il faut accélérer au plan réglementaire »

En matière de filtration d'air pour la QAI (qualité de l'air intérieur), il faut mettre en place des « garde-fous » réglementaires. C'est ce qu'a estimé Arnaud Paque (Camfil France), président du Comité stratégique Filtration & Epuration du syndicat professionnel Uniclimate, lors d'une conférence de presse la semaine dernière. Ces « garde-fous » devraient permettre de résister aux « pressions énormes » qui sont imposées, d'une part, par la RT2012 (avec notamment la tentation de réduire la filtration d'air - voire même de ne pas mettre de filtre du tout – pour être plus facilement performant au plan énergétique), d'autre part, par certaines sociétés de maintenance qui, pour réduire leurs coûts, ont tendance à dégrader les dispositifs de filtration de bâtiments tertiaires récents en remplaçant les filtres d'origine (de classe F7, par exemple) par des filtres moins performants, mais aussi moins chers, par exemple des filtres G4. A Uniclimate, on estime que, dans le tertiaire, devraient être imposés, « a minima », des filtres F7. Les filtres G4, selon le syndicat, détiendraient « 20 à 30% » du parc tertiaire, contre « 30 à 40% » pour les filtres plus performants de classes M5, M6 ou surtout F7. D'une façon générale, on considère au syndicat que la réglementation française en matière de QAI est « complètement insuffisante, floue, inadaptée » et qu'elle « génère des installations inefficaces ». Et que, en conséquence, elle doit être améliorée. La RT2012, en particulier, intègre mal la QAI, a dit Jean-Paul Ouin, délégué général d'Uniclimate. Au détriment de la QAI, aussi bien en ventilation qu'en filtration, et donc de la productivité et de la santé, la RT2012 se concentre principalement sur les économies d'énergie, regrette-t-on à Uniclimate, où l'on juge également que, dans le Code du travail, la QAI est « insuffisamment traitée », avec « des exigences de filtration requises qui ne sont pas précisées ». Le syndicat souhaite aussi une meilleure prise en compte de la QAI dans le Règlement sanitaire départemental type. Il estime que des évolutions de ce Règlement sanitaire, ainsi que du Code du travail, obligerait la réglementation thermique à mieux respecter la nécessité d'une bonne filtration d'air. Le syndicat se félicite, toutefois, d'un début de prise de conscience de cette nécessité par la puissance publique. Les choses avancent - mais c'est encore trop lent, soupire-t-on à Uniclimate. Il faut accélérer. Faire quelque chose tout de suite. M. Ouin a rappelé à ce propos que, grâce aux solutions techniques d'aujourd'hui, une bonne filtration d'air n'était aucunement « antinomique » par rapport à une exigence de performance énergétique.

## Climatique : comment évolue le marché français ?

*En matériels de génie climatique, voici quelle a été l'évolution récente du marché français selon les toutes dernières statistiques de l'INSEE, encore provisoires :*

INDICES DE PRIX DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 98 en avril 2014 (94,8 en avril 2013).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 111,1 en avril 2014 (113,9 en avril 2013).
- Matériel aéraulique : 99,5 en avril 2014 (103,4 en avril 2013).

INDICES DE PRIX D'IMPORTATION :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 105,1 en avril 2014 (98,9 en avril 2013).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 103,6 en avril 2014 (106,1 en avril 2013).

INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES CVS-CJO :

- Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage : 111,3 en mars 2014 (107,8 en mars 2013).
- Production et distribution de vapeur et d'air conditionné : 111,2 en mars 2014 (113,7 en mars 2013).

## Solaire thermique : - 24% en France, - 11,8% en Europe

En solaire thermique, l'an passé, le marché français a reculé de 24%, la plus forte baisse enregistrée en Europe, à 190 300 m<sup>2</sup> de capteurs. Les ventes de Cesi ont diminué de 21%, à 20 500 unités, tout comme celles de SSC, à 1100 unités, tandis que les systèmes collectifs totalisaient 97 500 m<sup>2</sup> (-22%), à 51% du marché total. L'an passé, en France, ont été installés 190 300 m<sup>2</sup> de capteurs vitrés (dont 8 500 m<sup>2</sup> de capteurs à tubes sous vide) contre 249 500 m<sup>2</sup> en 2012. A fin 2013, le parc installé était de 2 264 700 m<sup>2</sup>, en progression de 9,2%. C'est ce qui ressort d'une récente étude de l'Estif, la fédération européenne de l'industrie solaire thermique, qui explique ce très médiocre marché 2013, principalement, par une baisse de la confiance des consommateurs français dans le solaire thermique. L'étude évoque aussi une plainte - qui semble surtout répandue en France - concernant le coût « élevé » d'installation des systèmes solaires thermiques.

Pour l'ensemble du marché solaire thermique européen, l'étude indique que, l'année dernière, ont été posés 3,05 millions de m<sup>2</sup> de capteurs (-11,8%), c'est-à-dire une poursuite d'un recul constaté depuis déjà cinq ans. L'un des rares segments de marché en croissance a été celui des réseaux de chaleur solaire. Le marché allemand, qui, à lui seul, a représenté un tiers du marché européen total, a reculé de 11%, à 1,02 million de m<sup>2</sup>. A fin 2013, le parc européen était de 43,1 millions de m<sup>2</sup>, en croissance de 6,2%, soit une puissance installée d'une trentaine de GWth, pour des émissions évitées de 3,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> et pour une production d'environ 21 TWh (très loin de l'objectif officiel européen de 78 TWh fixé pour 2020). L'étude ajoute que, en Europe, le solaire thermique a représenté en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 2,3 milliards d'euros, avec 26 700 emplois en équivalent temps plein.

Le marché européen s'est réduit d'un tiers depuis le pic de production de 2008, commente-t-on à l'Estif. Il a diminué en moyenne de 8,7% par an au cours de cette période. Il reste, toutefois, supérieur au niveau de 2007, mais seulement de 6%. Cela étant, il n'en a pas moins doublé de taille au cours des dix dernières années, ce qui correspond à un taux moyen de croissance annuelle de 7,6%. Pour Robin M. Welling, président de l'Estif, il y a, non pas une raison unique qui explique le recul actuel du marché européen, mais « une combinaison de plusieurs facteurs », et en particulier la concurrence du photovoltaïque, ainsi qu'un déficit d'installateurs formés au solaire thermique.